

## Définition

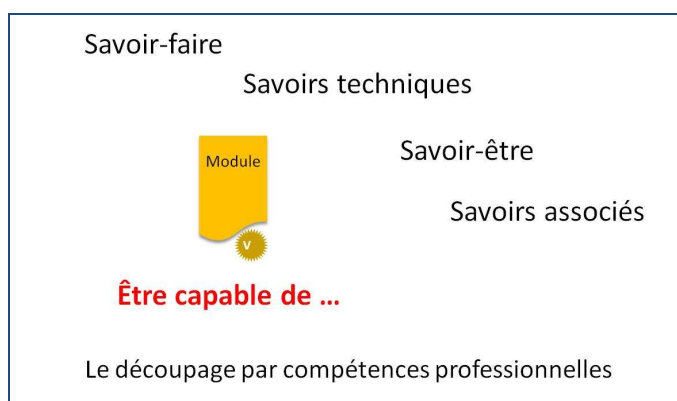
La **modularisation** de la formation correspond à une organisation du cursus de formation autour d'unités de formation ou de modules identifiés correspondant à des « *briques de compétences* » ou « *morceaux de métiers* » et non plus un découpage disciplinaire.

Basé sur un référentiel d'activités professionnelles, le module constitue un tout cohérent en soi. Il vise le développement de compétences, c'est-à-dire une articulation de savoirs organisés, finalisés et contextualisés dans une activité professionnelle. Une validation du contenu des modules par les entreprises est une réelle plus value.

Structurer une formation qualifiante en modules demande aux organismes un changement de logique.

Il s'agit de passer d'une formation longue, découpée disciplinairement, qui conduit, à son terme, à l'obtention d'un diplôme ou d'un titre, à une formation modularisée, dans laquelle chaque module a pour objectif d'attester la maîtrise d'une compétence ou d'un domaine de compétences.

Chaque module est une entité propre, qui se réalise sur une durée de une à trois semaines. Leurs combinaisons permettent de proposer aux apprenants des parcours répondant à leurs besoins.



## **L'alternance prend toute sa place dans la modularisation et l'individualisation des parcours.**

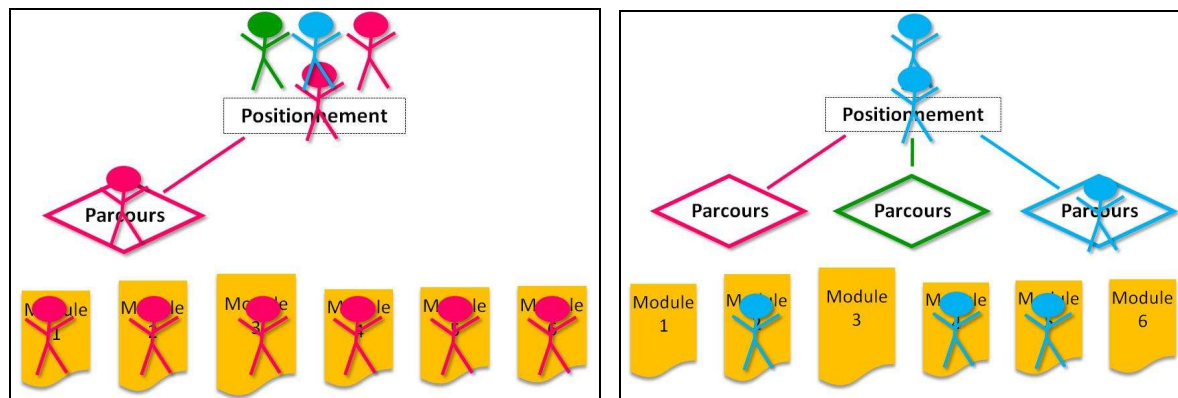
La modularisation doit permettre également de répondre aux besoins de formation complémentaire pour les personnes ayant réalisé une démarche de **Validation des Acquis de l'Expérience**, et n'ayant obtenu qu'une validation partielle.

## **Le positionnement est l'élément clé du dispositif d'individualisation des parcours.**

Il a pour objectif d'orienter le demandeur vers le module, ou une combinaison de modules, lui permettant d'atteindre, en fonction de ses acquis et de ses possibilités, l'objectif qu'il s'est fixé.

En ce sens, le positionnement est une prestation qui intervient après la sélection des candidats mais qui précède obligatoirement l'entrée dans un parcours modularisé validant (formation et/ou VAE).

Exemples de parcours :



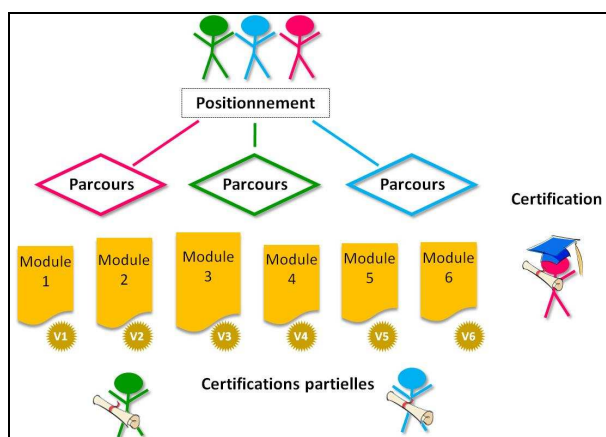
**Le positionnement ne fait pas l'objet d'un financement spécifique.**

**L'individualisation** des parcours est l'élaboration d'un parcours de formation à l'issue du positionnement. Le parcours individualisé prend en compte les acquis du candidat, la distance à l'emploi et/ou à la qualification, la certification totale ou partielle visée, l'alternance nécessaire ou imposée (dans le cadre du référentiel et/ou d'un contrat en alternance). L'entrée en formation doit pouvoir se faire dans un **délai de 1 mois**.

**Les compétences validées et un parcours certifié :**

L'évaluation permet d'apprécier les acquis de l'apprenant et intervient à la fin de chaque module pour valider et attester la maîtrise de la compétence.

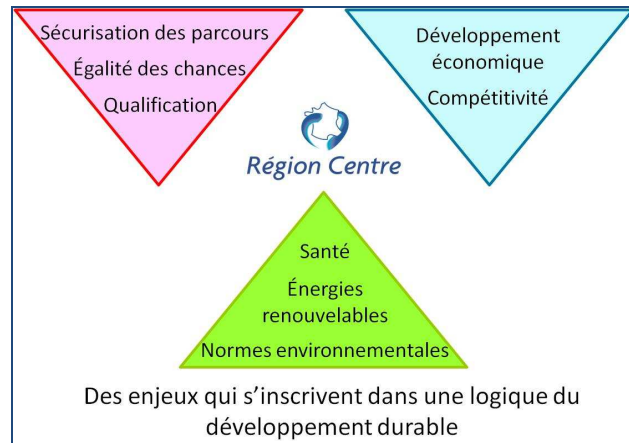
En réalisant son parcours, l'apprenant obtient des validations qui, cumulées ou articulées avec de la VAE, conduisent à un certificat professionnel, un titre professionnel ou à un diplôme.



**Enjeux**

Proposer une offre nouvelle et intégrer dans les formations existantes de nouvelles compétences sont les challenges auxquels est confronté l'appareil de formation continue. Pour cela, il faut revisiter l'offre de formation sur la base des référentiels emploi et compétences, pour organiser des parcours permettant :

- d'adapter des contenus aux évolutions économiques et sociales : technologies nouvelles, questions environnementales, santé publique...
- de répondre à des besoins individuels tant sur les contenus que sur les durées des actions de formation en multipliant les possibilités d'entrées en formation : demandeurs d'emploi, salariés, jeunes en insertion...
- de proposer des solutions adaptées aux divers outils de financement : DIF, CIF, Contrat de professionnalisation, appels d'offres publiques...



## **Modalités d'organisation**

---

Les documents présentant l'organisation de la formation en modules indépendants et la description des modalités d'accès devront obligatoirement accompagner la proposition (durée, contenus, outils utilisés), de même que les outils de positionnement.

Les modalités et l'organisation des validations et certifications (totale ou partielle) devront être détaillées (durée, contenus, prix forfaitaire).

## **Effets attendus**

---

Un contenu des formations et une durée des parcours mieux adaptés aux besoins individuels.

La durée du parcours de formation sera mentionnée obligatoirement sur la liste des bénéficiaires.

Les résultats des validations ou certifications proposées devront être mentionnés obligatoirement lors du bilan de l'action de formation pour chaque bénéficiaire.